



Problème vente voiture avec revendeur et nouvel acheteur

Par **tralalere**, le **21/01/2019** à **17:43**

Bonjour,
J'ai vendu en Juin 2018 mon véhicule à un commerçant en vente de véhicule, je lui ai fourni le contrôle technique stipulant en défaut mineur : structure et soubassement corrosion multiple.
Le commerçant a, à son tour vendu le véhicule à un particulier. Celui-ci prétend que le véhicule aurait un vice caché de corrosion et perforation du châssis dissimulé par une peinture anti-gravillon (?) et il se retourne contre le garage.
Le garage, à son tour, se retourne contre moi, alors que je lui avais fourni tous les éléments et qu'il avait constaté par lui même l'état de la voiture, nous disant que sur ces véhicules, la corrosion est fréquente.
Quel est mon recours contre ce monsieur qui a un avocat, alors que, faute de moyen, je ne peux m'en offrir un...
Merci de vos conseils.

Par **morobar**, le **21/01/2019** à **17:54**

Re-bonjour,
Vous avez déjà posé la question et obtenu des réponses.
EN outre vous évoquez un avocat, mais on ne sait pas de qui, ni qui le cas échéant vous appelle en garantie et devant quel tribunal.
Enfin vous pouvez demander et obtenir l'aide juridictionnelle, tout individu a le droit de se faire assister par un avocat.

Par **tralalere**, le **21/01/2019** à **18:32**

Non, je n'ai pas droit à l'aide juridictionnelle car il ne faut pas dépasser 1100 euros de revenus

pour un couple !rnHeureusement pour nous, nous avons un peu plus.rnl'avocat est celui du commerçant qui m'a acheté la voiture.rnPour le tribunal, après m'être renseigné sur Internet, je pense que c'est le tribunal d'instance car il gère les litiges pour des montants inférieurs ou égaux à rn10 000 eurosrnMerci

Par **morobar**, le **22/01/2019** à **09:34**

Hé bien vous laissez venir jusqu'au moment où une demande d'expertise sera requise devant le T.I.rnPour le moment cet avocat cherche à vous intimider, car il défend un professionnel dans une controverse avec un particulier surtout en situation de vouloir bénéficier de sa propre turpitude.rnSi vous avez une protection juridique c'est le moment d'ouvrir un dossier sinistre.rnMais en aucun cas vous n'écrivez un roman à cet avocat, selon le principe que plus on en écrit, plus on risque d'écrire des bêtises.

Par **harnold**, le **21/02/2019** à **16:03**

bonjour, il ne peut y avoir reconnaissance de vice caché après une vente à un professionnel, surtout de l'automobilernvoici les grandes lignesrn<http://www.laurentmercier-avocat.fr/lacheteur-professionnel/>

Par **morobar**, le **22/02/2019** à **09:31**

Ici on n'est pas dans le domaine du vice caché, mais du dol.

Par **tralalere**, le **25/02/2019** à **15:47**

Merci beaucoup